

# INFO 0 PHYTO

octobre - décembre 2014



PB-PP  
BELGIE(N) - BELGIQUE

Madame, Monsieur,

**Dans le cadre du Programme Wallon de Réduction des Pesticides, nous vous proposons une lettre d'info trimestrielle sur la gestion sans pesticide des espaces communaux, dont voici le premier numéro.**

**«Info 0 Phyto» est principalement destiné au personnel technique communal. Nous vous invitons donc à le déposer dans le local des ouvriers.**

Vous savez sans doute que depuis peu, l'usage des pesticides dans les espaces publics est interdit sur les terrains revêtus connectés à un égout ou un point d'eau, et que d'ici 2019, les communes devront abandonner complètement les pesticides. Le Pôle wallon de gestion différenciée est une asbl qui aide les communes dans une démarche écologique de gestion des espaces publics. Pour soutenir les services techniques dans cette démarche, nous avons décidé de diffuser une lettre d'information périodique.

«Info 0 Phyto» a pour objectif d'informer le personnel technique sur les problèmes posés par les pesticides, l'évolution de la législation, mais aussi et surtout sur les solutions. Elle s'adresse à tous les employés de terrain qui désherbent, mais aussi ceux qui tondent les pelouses, taillent les arbres et les haies et s'occupent du fleurissement. Tous les trois mois, vous recevrez donc gratuitement cette lettre d'info, avec de nouvelles idées, des conseils pratiques, des exemples et des témoignages sur l'entretien sans pesticide. Nous vous prions de bien vouloir mettre ce document à la disposition des personnes concernées.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire, si vous souhaitez recevoir plusieurs copies de ce périodique ou si vous préférez le recevoir à une autre adresse.

En espérant que ce document vous aidera, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Le comité de rédaction,  
Laetitia Montante et Thibaut Mottet



# INFO PHYTO

octobre - décembre 2014

Bonjour à tous !

La loi vous interdit désormais d'utiliser des pesticides ! Objectif : **d'ici 2019, plus de chimique** ! Mais ça, vous le savez déjà sûrement ...

Par contre, savez-vous que la Wallonie a engagé **deux agents pour vous aider à atteindre cet objectif** ?

Notre mission principale : **vous aidez à trouver des solutions** par rapport aux difficultés que vous rencontrez sur le terrain, afin que vous réussissiez le fameux défi du « zéro phyto » !

Déposez-moi  
auprès de vos  
agents voirie -  
espaces verts !

## Sommaire

- Qui sommes-nous ? ..... p.2
- Une législation qui change ..... p.3
- Le paillage : une solution écologique contre les mauvaises herbes ..... p.6
- Focus sur la renouée du Japon ..... p.7
- A la loupe : le sabot rotatif ou enfouisseuse de pierres ..... p.8
- A Limbourg, les pesticides, c'est fini ! ..... p.10
- Que répondre aux citoyens ? ..... p.11
- Evènement à venir ..... p.13





## Qui sommes-nous ?

### Laetitia & Thibaut

Nous avons été engagés au Pôle de Gestion Différenciée (Pôle GD) en 2014, pour vous faire connaître la nouvelle législation pesticide et vous aider à la respecter. Nos missions spécifiques sont :

- \* vous aider à atteindre le zéro pesticide (grâce à la gestion différenciée - GD) : accompagnement par étapes, conseils techniques et formations
- \* organiser des événements sur le zéro pesticide
- \* développer des outils sur la GD



### Frédéric & Valérie

Nous travaillons au Pôle GD depuis plusieurs années, avec pour mission principale de promouvoir la GD en Wallonie. Nos missions spécifiques sont :

- \* vous aider à mettre en place la GD et atteindre le zéro pesticide : accompagnement par étapes, conseils techniques et formations
- \* organiser des événements sur la GD
- \* développer des outils sur la GD

Nous travaillons en équipe pour réfléchir à des stratégies et des outils qui peuvent vous aider dans votre travail de désherbage. C'est ainsi que nous avons eu l'idée de réaliser cette petite revue, destinée à votre service. De plus, chaque commune peut bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Que votre commune soit accompagnée par Laetitia, Valérie, Thibaut ou Frédéric, vous aurez le même service.

Communiquer vers vous nous semblait primordial, d'une part pour vous sensibiliser aux enjeux multiples de ce nouveau mode de gestion et, d'autre part, pour vous permettre de sensibiliser à votre tour la population. Etant en première ligne face aux citoyens, il est essentiel que vous ayez toutes les cartes en main pour leur répondre. De notre côté, nous vous soutenons de manière à ce que les instances communales

parlent d'une même voix et que vos actions soient soutenues et valorisées.

C'est pourquoi nous avons souhaité réaliser cet outil d'information adapté à vos réalités de terrain et ayant pour but principal de vous tenir au courant de l'actualité en matière de législation, mais aussi de vous fournir des informations pratiques en matière de gestion, de techniques alternatives, d'aménagements,...

Vous ne nous avez jamais rencontrés ?

Demandez à votre administration ou contactez nous directement :

*Frédéric : frederic@gestiondifferenciee.be - 0470/99 03 19*

*Valérie : valerie@gestiondifferenciee.be - 0470/99 03 20*

*Laetitia : laetitia@gestiondifferenciee.be - 0483/14 02 62*

*Thibaut : thibaut@gestiondifferenciee.be - 0483/44 00 94*

Pour toute information : [info@gestiondifferenciee.be](mailto:info@gestiondifferenciee.be)



## Une législation qui change

Depuis 1984 et jusqu'au 1er juin 2014, dans les espaces publics wallons, l'utilisation de pesticides était permise sur les graviers, les pavés, les allées de cimetière et à moins d'un mètre des rails de chemin de fer. L'utilisation de pesticides sur toutes autres surfaces publiques était interdite.

Or, depuis le **1er juin 2014** cette législation a été modifiée.

En effet, depuis cette date, il est **interdit de pulvériser sur les terrains revêtus non cultivables publics (trottoirs, pavés, graviers, tarmac...) reliés à un filet d'eau ou bordant un cours d'eau.**



**Il vous est toujours interdit de pulvériser sur les terrains cultivables (pied des arbres, haies, pelouses,...), et ce depuis 1984 !**





Une **autre modification** est également entrée en vigueur le **1er septembre 2014**.

A partir de cette date, vous devrez respecter :

- \* **une zone tampon de six mètres par rapport aux eaux de surface ;**
- \* **une zone tampon d'un mètre par rapport aux terrains revêtus non cultivables reliés à un filet d'eau ;**
- \* **une zone tampon d'un mètre en amont de terrains meubles non cultivés en permanence, dont la pente est supérieure ou égale à 10%, reliés à un réseau de collecte des eaux.**



Cette interdiction concerne donc aussi **le citoyen qui ne pourra plus pulvériser :**

- \* **sur son trottoir et à moins d'un mètre de celui-ci, si il est relié à un filet d'eau ;**
- \* **à moins de six mètres d'un cours d'eau, si celui-ci se trouve dans le fond de son jardin.**



## Aide pour l'application des nouvelles normes phyto

Le service **PreventAgri** peut vous aider à mettre en place les nouvelles dispositions légales concernant l'usage des produits phytopharmaceutiques et biocides. Il propose des visites de terrain afin de vérifier la conformité des lieux de stockage des pesticides. Il peut également vous assister afin de réduire les risques lors de l'usage de ces produits.

Ce service de conseil est accessible aux exploitants des secteurs agricoles ou horticolas et aux gestionnaires des espaces publics. Il est gratuit, non contraignant et confidentiel.



**Contact : [info@preventagri.be](mailto:info@preventagri.be)  
065 / 61 13 70**

## ***Le rôle du citoyen dans cette nouvelle législation***

Cette nouvelle législation implique une participation active du citoyen. En effet, il sera indispensable que le citoyen entretienne régulièrement son trottoir pour éviter une invasion de mauvaises herbes. Cet entretien devra évidemment être réalisé sans avoir recours aux pesticides. Le passage régulier d'une brosse dure devrait suffire pour maintenir le trottoir propre.

A noter que dans certaines communes, le Règlement Communal de Police mentionne que le riverain est en charge de la portion de trottoir, d'accotement ou d'avaloir se trouvant en regard de sa propriété.



# Le paillage, une solution écologique contre les mauvaises herbes !



Il n'est jamais évident, ni agréable, de désherber les parterres, les pieds de haies ou encore les pieds d'arbres. De plus, depuis 1984, l'utilisation d'herbicides est interdite sur ces espaces. Il faut donc aujourd'hui se contenter d'un désherbage manuel ou mécanique.

Or, des alternatives existent pour vous faciliter la tâche. L'une d'entre elles est le paillage. Cette technique consiste à recouvrir le sol de substances organiques (écorces de pin, broyat de branches, feuilles mortes,...) ou minérales (ardoises, galets,...) sur une épaisseur de 5 à 8 cm.

Les deux principaux avantages de cette technique sont :

- \* la limitation de l'apparition des mauvaises herbes ;
- \* la limitation de l'évaporation du sol et, par conséquent, de l'arrosage.

Anderlues



Court-Saint-Etienne



Un arrosage conséquent avant la mise en place du paillage est primordial !



Ottignies-Louvain-la-Neuve



Waremme





## Focus sur la renouée du Japon

La renouée du Japon (*Fallopia japonica*) est une espèce invasive en Belgique. Elle peut coloniser des milieux très variables, allant d'un talus de chemin de fer aux berges d'un cours d'eau ou de routes. Elle peut former des massifs denses de plusieurs centaines de mètres de long et peut atteindre jusqu'à 2m de haut.

Comment la reconnaître ?

- \* Fleurs : ton blanc-vert en grappes
- \* Feuilles : alternes et cordées (en forme de cœur)
- \* Tiges : robustes, creuses et tachetées de rouge

Sa capacité de propagation est fulgurante : un fragment de rhizome (tige horizontale souterraine) gros comme une bille peut reconstituer un massif, même après 10 ans de latence. Ne contribuons donc pas à sa dispersion par des erreurs de gestion.



Voici les bons gestes à adopter en cas d'invasion :

- \* Brûler les rhizomes s'ils ont été extraits de la terre
- \* Entasser les cannes (tiges) à l'endroit de la population fauchée pour limiter le transport et le risque de contamination ou les incinérer sur le site même
- \* Stocker les résidus de fauche sur une bâche en milieu ouvert et recouvrir le tas pour éviter toute dispersion par le vent
- \* Surveiller qu'aucun résidu ne s'enracine, sinon l'extraire immédiatement
- \* Nettoyer les outils et les pneus après fauchage
- \* Dégager tous les mois et répéter plusieurs années de suite



Si vous pratiquez la fauche tardive sur vos bords de routes, vous rencontrerez sûrement cette espèce. Dans ce cas, pensez à relever votre barre de fauche afin d'éviter de participer à son invasion !





## A la loupe :

### le sabot rotatif ou enfouisseuse de pierres



Le sabot rotatif ou l'enfouisseuse de pierres, est un outil de désherbage mécanique très efficace pour désherber des surfaces ayant des revêtements perméables meubles, comme le sable ou la dolomie.

Elle est conçue sur le principe du rotor à rotation inversée pour le fraisage du sol. Elle est composée d'une série de lames, d'une lame de nivellement et d'une grille en forme de rouleau pour une finition parfaite. Les herbes indésirables sont ainsi arrachées sur 1 à 2 cm de profondeur dans le sol.

#### Avantages ?

- \* Faible investissement
- \* Facilité d'emploi et très maniable
- \* Certaines largeurs de travail permettant d'aller dans des espaces étroits
- \* Fait pénétrer l'eau plus facilement dans le sol après passage grâce à son système de binage mécanique



#### Inconvénients ?

- \* Uniquement sur des surfaces perméables planes
- \* Dégrade la structure de la surface (dolomie)

Voici une liste de fournisseurs que vous pourrez retrouver en Belgique et qui pourront vous procurer ce type de machine de désherbage :

#### 1. Rajo S.A. (données techniques fournies par la firme) :

Nom du modèle	Largeur de travail (cm)	Poids (kg)	Coût (€)
WP (marque LIPCO)	60, 75, 90 et 100	90, 110, 140, 155	3.600 à 4.800 €
WPD (marque LIPCO)	110, 125, 155	180, 220, 330	4.960 à 6.400 €

Coordonnées : Rajo S.A.  
Industriepark, 1 - 9052 Zwijnaarde  
Tél : 09/272.89.48  
www.rajo.be  
info@rajo.be

## 2. Greenagri sprl. (données techniques fournies par la firme) :

Nom du modèle	Largeur de travail	Poids (kg)	Coût (€)
G15-(85/105/125) (marque YVMO)	85-105-125 cm, 15 cm de profondeur de travail	270, 300, 340	Sur demande
G25-(110/130/150/170) (marque YVMO)	110-130-150-170 cm, 18 cm de profondeur de travail	440, 490, 550, 610	Sur demande
G35-(150/170/200/230) (marque YVMO)	150-170-200-230 cm, 22 cm de profondeur de travail	640, 680, 730, 820	Sur demande

Coordonnées : Greenagri sprl.  
Rue des Poiriers, 3 - 5030 Gembloux  
Tél : 081/620.530  
www.greenagri.be  
info@greenagri.be



© www.yvmo.com



## A Limbourg, les pesticides, c'est fini !



Après Eupen, Limbourg est la deuxième commune de la Province de Liège et de la Région wallonne à passer au « zéro phyto ».

Pour y arriver, le service « Espaces verts » de Limbourg a dû changer sa manière de travailler, en utilisant notamment des techniques alternatives, comme les désherbeurs thermiques ou mécaniques.

Ainsi la commune utilise une balayeuse pour désherber ses filets d'eau et certains espaces en pavés. Cette machine est actuellement partagée avec deux communes voisines : Jalhay et Baelen. Néanmoins, la commune de Limbourg a décidé d'arrêter cette collaboration et souhaiterait acheter prochainement sa propre balayeuse, un modèle plus petit et donc plus polyvalent.

Comme désherbeur thermique, la commune a décidé d'investir dans le système à mousse chaude.

Le principal avantage de cette

technique est que la mousse joue un rôle d'isolant sur la plante et garde ainsi plus longtemps la chaleur sur la plante que les systèmes à eau ou à vapeur. Cette machine sert essentiellement pour les endroits difficilement accessibles.

Les ouvriers se servent également de débroussailleuses et de tracteurs tondeuses. Une broyeuse est mise à disposition des ouvriers pour le broyage des déchets de haies, des branches ou des sapins de Noël. Les résidus servent de paillage pour les pieds des arbres ou des parterres (voir notre rubrique consacrée au paillage).



*Pavés désherbés à la balayeuse*

Le désherbage manuel est uniquement utilisé pour les endroits difficilement accessibles.

Il est évident que ces différentes techniques nécessiteront plus de passages que le désherbage chimique ; c'est pourquoi, les habitants de Limbourg devront s'habituer à la présence des mauvaises herbes dans la commune.

Dans ce cas, il est important de bien communiquer envers le citoyen, notamment en lui rappelant les raisons de l'abandon progressif des pesticides et qu'il est lui-même obligé d'entretenir son trottoir (voir nos exemples de questions – réponses ci-dessous).



*Tolérance à la végétation spontanée dans une rue secondaire*

## **Que répondre aux citoyens ?**

Étant au contact de la population, vous serez sans doute amenés lors de vos journées à répondre à différentes questions. En voici quelques-unes avec des propositions de réponses.

### **Pourquoi ne peut-on plus pulvériser ?**

Tout d'abord, il faut savoir que les pesticides ont des impacts négatifs aussi bien sur la santé humaine que sur l'environnement.

Pour les utilisateurs, il y a des risques d'allergies, de troubles neuromusculaires ou de cancers. Concernant l'environnement, l'eau (nappe souterraine – rivière), l'air, le sol et la biodiversité peuvent être menacés par l'utilisation des pesticides. L'exemple le plus frappant étant la disparition des insectes pollinisateurs et notamment des abeilles. Or, ces espèces sont essentielles pour la survie de l'espèce humaine.

C'est pour ces raisons que l'Europe, et par conséquent la Région wallonne, ont mis

en place une législation limitant fortement l'utilisation des pesticides.

### ***Nous ne pouvons plus utiliser de pesticides mais les agriculteurs eux en utilisent plus que nous !***

C'est vrai, le secteur agricole est le plus grand utilisateur de pesticides. Cependant, l'impact de cette utilisation sur la qualité de l'eau est moindre que dans le cas de l'épandage d'un trottoir, par exemple, car les surfaces traitées en agriculture sont perméables. Ceci dit, le PWRP prévoit aussi des restrictions pour les agriculteurs. Enfin, les communes sont en effet les premières touchées par cette législation, car c'est par elles que les bonnes pratiques peuvent être le plus efficacement diffusées auprès des citoyens.

### ***Comment vous allez parvenir à gérer les espaces verts sans pesticide ?***

Nous allons revoir notre manière de travailler et nous allons mettre en place le principe de gestion différenciée. Cela consiste à adapter pour chaque espace un mode d'entretien approprié. Nous allons donc classer les espaces en fonction du rôle qu'ils jouent dans la commune. Ainsi, les espaces fortement fréquentés seront entretenus régulièrement, alors que d'autres endroits seront gérés de manière plus extensive. Cela se traduira par la mise en place de prairies fleuries, du fauchage tardif, de la tonte différenciée...

Cela ne veut pas dire que la commune ne gèrera plus ces espaces, mais qu'elle les gèrera de manière différente. Cette technique nous permettra de gagner du temps pour l'utilisation d'autres techniques (désherbeur thermique et mécanique) alternatives plus gourmandes en temps de travail qui remplaceront les pesticides à moyen terme.

### ***On paye nos taxes, ça doit être propre !***

J'en profite pour vous rappeler que l'entretien des trottoirs doit se faire par le riverain. Cela est mentionné dans le Règlement Communal de Police. Le travail de désherbage des trottoirs n'est donc pas à charge de la commune, mais bien des riverains.

### ***Comment désherber son trottoir sans pesticide ?***

Vous avez plusieurs possibilités pour désherber votre trottoir. La technique manuelle (binette, brosse dure) est sans doute la plus efficace. Mais vous pouvez aussi opter pour des techniques thermiques.

Nous pouvons donc également vous conseiller de verser de l'eau bouillante sur vos « mauvaises herbes ». Contrairement aux pesticides, vous devrez passer plusieurs fois, mais, avec le temps et les passages répétés, les « mauvaises herbes » disparaîtront.

### **Ces désherbeurs thermiques ne polluent-ils pas l'atmosphère de par le rejet de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ?**

Je pense qu'il faut se demander si un désherbeur thermique pollue plus ou moins que les pesticides. En effet, les impacts des pesticides sont connus actuellement. Ils peuvent avoir des conséquences sur la santé humaine et sur l'environnement.

Concernant le gaz rejeté par un désherbeur thermique, est-ce que ce rejet est significatif par rapport à la totalité des gaz à effet de serre rejetés dans l'atmosphère? Les rejets ne sont-ils pas infimes en comparaison aux gaz rejetés par le transport (autos, avions,...) ? Et par conséquent, ces rejets joueraient-ils un rôle important dans l'augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Actuellement, la seule technique de désherbage qui n'a aucun impact sur l'environnement est le désherbage manuel.



## **Evènement à venir**

### **Visite de cimetières «zéro pesticide»**

Le **16 octobre** prochain, le Pôle de Gestion Différenciée et la Ville de Namur organiseront une matinée de visite de **cimetières en «zéro pesticide»**. Durant cette matinée, vous pourrez découvrir les aménagements permettant de gérer ces cimetières pilotes sans recourir aux produits chimiques (enherbement des allées, plantes couvre-sols aux endroits peu accessibles...).

Rendez-vous aux **serres communales de Vedrin, le 16 octobre 2014.**

Renseignements et inscription : [valerie@gestiondifferenciee.be](mailto:valerie@gestiondifferenciee.be) - 0470/ 99 03 20

# INFO PHYTO

## Pôle Wallon de Gestion Différenciée asbl

rue Nanon, 98 - 5000 Namur

### Equipe des Facilitateurs « zéro pesticide »

Frédéric Jomax : frederic@gestiondifferentiee.be - 0470/99.03.19

Laetitia Montante: laetitia@gestiondifferentiee.be - 0483/14.02.62

Thibaut Mottet : thibaut@gestiondifferentiee.be - 0483/44.00.94

Valérie Vanparys : valerie@gestiondifferentiee.be - 0470/99.03.20

### Comité de rédaction/Editeurs responsables

Laetitia Montante & Thibaut Mottet

octobre - décembre 2014



Avec le soutien de



Wallonie

